



**Union Nationale
du Sport Scolaire**

FICHE SPORT

2025 - 2026

TIR SPORTIF

Mise à jour le 17 septembre 2025



Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Denis MIGUET

Délégué technique UNSS

En ATTENTE

UNSS

Marie Pierre ROUSSARD / Professeure d'EPS. Responsable Formation Prof EPS

Nathalie SALAS / Professeure d'EPS. Responsable Jeunes Coachs

Sébastien THIBOT / Professeur d'EPS. Responsable Jeunes Arbitres

Michael VAN DE WEGHE / Professeur d'EPS. Responsable Sport partagé

FFTIR

Philippe QUENTEL / Directeur département développement

Amélie MULLER / Membre du service technique

Eric EGRETEAU / Directeur adjoint de la cellule performance – référent jeune

Sommaire de la Fiche Sport Tir Sportif 2025-2026

Règlement Fédéral Sportif et Artistique	4
Coupe de France UNSS Équipe Collège Établissement	5
Coupe de France UNSS Équipe Lycée Établissement	6
Coupe de France UNSS Équipe Collège Sport Partagé.....	7
Coupe de France UNSS Équipe Lycée Sport Partagé.....	8
Coupe de France UNSS Équipe Collège Excellence	9
Coupe de France UNSS Équipe Lycée Excellence	10
Responsabilité « Jeunes Officiels – Vers une génération responsable »	11
Divers	12
Annexe 1 : Absence au protocole du CF 2025.....	13
Annexe 2 : Sport Partagé.....	14

Règlement Fédéral Sportif et Artistique

Se référer au [Règlement Fédéral Sportif et Artistique\(RFSA\)](#) mis en ligne sur **OPUSS**

Les règlements et les livrets d'accompagnement de la CO UNSS sont régulièrement travaillés par les membres de la CMN. Ils sont accessibles à visibilité publique, sur le site OPUSS en cliquant sur le lien suivant :

[Tir Sportif - Documents CMN](#)

Coupe de France UNSS Équipe Collège Établissement

[RFSA Article 15](#)

Coupe de France UNSS Équipe Lycée Établissement

[RFSA Article 15](#)

Coupe de France UNSS Équipe Collège Sport partagé

[RFSA article 16](#)

Coupe de France UNSS Équipe Lycée Sport partagé

[RFSA article 16](#)

Coupe de France UNSS Équipe Collège Excellence

[RFSA article 18](#)

Coupe de France UNSS Équipe Lycée Excellence

[RFSA article 18](#)

Références spécifiques Tir Sportif :

Certificat médical : Un certificat médical est nécessaire pour pratiquer le tir sportif

Arrêté du 9 juillet 2018 modifiant l'article A. 231-1 du code du sport :

Pour les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé, une attention particulière est portée sur :

- l'examen neurologique et la santé mentale ;
- l'examen du rachis chez les mineurs pour les tireurs debout dans la discipline du tir.

Conditions de participation en équipe établissement

Si au moins un tireur est licencié à la FFTIR, le binôme passe en excellence

Conditions de participation en Lycée Professionnel

Pour qu'une équipe participe dans la catégorie Lycée Professionnel, les 2 tireurs doivent être en Lycée Professionnel. Si un tireur est licencié FFTir, l'équipe est automatiquement replacée dans le classement Lycée « Excellence » selon le règlement RFSA article 47.

Coupe de France UNSS Équipe Collège Établissement

Composition des délégations

Composition des participants Voir RFSA article 19	2 compétiteurs Mixité encouragée Catégorie d'âge Collèges : 2014 – 2013 – 2012 – 2011 – 2010 2015 : possible avec surclassement, voir conditions RFSA article 19.4
Jeune Juge Lien Livret JJ	1 Jeune Arbitre certifié académique minimum, désigné par le service régional, représentant les équipes Etablissement, Excellence et Sport Partagé de l'académie. Il n'est pas compétiteur.
Jeune Coach Lien livret JC	1 Jeune Coach par équipe qualifiée, certifié académique minimum Il est compétiteur et intégré à la composition d'équipe.
Accompagnateur Voir RFSA article 43	1 à 2 accompagnateurs par AS. En cas d'absence d'un professeur d'EPS l'accompagnateur doit avoir reçu l'agrément de son AS (cf convocation annexe 1)

Modalités de rencontres

Tenue de compétition Voir RFSA article 7	Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le RFSA UNSS La tenue de club est interdite : le non-respect entraîne le déclassement. Vêtements « spécifiques Tir » autorisés.
Règlement Lien règlement	Les Benjamins peuvent tirer avec assistance modulable ; Vêtements « spécifiques Tir » autorisés sauf en benjamins pour lesquels seul 1 gant est autorisé.
Formule de compétition	Se référer au règlement sportif UNSS TIR SPORTIF 2026
Modalités de qualification Voir RFSA Article 37	Une seule équipe par établissement Qualification du champion académique Collège Pistolet ; Qualification du champion académique Collège Carabine ; Repêchages possibles selon capacité de l'organisation. Si pas de championnat d'académie : dérogation sur justificatif d'un score auprès de l'organisation validé par le responsable académique et un arbitre FFTIR. (developpement@fftir.org)
Minima de points	Pistolet : 270 / 400 Carabine : 290 / 400
Nombre d'équipes	80 équipes maximum, toutes catégories confondues (collège, lycée et Sport Partagé) et disciplines confondues (carabine et pistolet).
Titre décerné Voir RFSA Article 46	Vainqueur de la Coupe de France Unss Collège Etablissement

Coupe de France UNSS Équipe Lycée Établissement

Composition des délégations

Composition des participants Voir RFSA article 19	2 compétiteurs Mixité encouragée Catégorie d'âge Lycées : 2011 – 2010 – 2009 – 2008 – 2007 Pas de surclassement
Jeune Juge Lien Livret JJ	1 Jeune Arbitre certifié académique minimum, désigné par le service régional, représentant les équipes Etablissement, Excellence et Sport Partagé de l'académie. Il n'est pas compétiteur.
Jeune Coach Lien livret JC	1 Jeune Coach par équipe qualifiée, certifié académique minimum Il est compétiteur et intégré à la composition d'équipe.
Accompagnateur Voir RFSA article 43	1 à 2 accompagnateurs par AS. En cas d'absence d'un professeur d'EPS l'accompagnateur doit avoir reçu l'agrément de son AS (cf convocation annexe 1)

Modalités de rencontres

Tenue de compétition Voir RFSA article 7	Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le RFSA UNSS. La tenue de club est interdite : le non-respect entraîne le déclassement. Vêtements « spécifiques Tir » autorisés.
Règlement Lien règlement	Les tireurs doivent tirer sans appui ni assistance
Formule de Compétition	Se référer au règlement sportif UNSS TIR SPORTIF 2026
Modalités de qualification Voir RFSA Article 37	Une seule équipe ETABLISSEMENT par établissement Qualification du champion académique Lycée Pistolet ; Qualification du champion académique Lycée Carabine ; Repêchages possibles selon capacité de l'organisation. Si pas de championnat d'académie : Dérogation sur justificatif d'un score auprès de l'organisation validé par le responsable académique et un arbitre FFTIR. (developpement@fftir.org)
Minima de points	Pistolet : 290 / 400 Carabine : 300 / 400
Nombre d'équipes	80 équipes maximum, toutes catégories confondues (collège, lycée et Sport Partagé) et disciplines confondues (carabine et pistolet).
Titre décerné Voir RFSA Article 46	Vainqueur de la Coupe de France Unss Lycée Etablissement Vainqueur de la Coupe de France Unss Lycée Professionnel

Coupe de France UNSS Équipe Collège Sport Partagé

Composition des délégations

Composition Des équipes Voir RFSA article 19 Guide d'accompagnement Sport Partagé	2 compétiteurs	1 élèves valide Catégorie d'âge Collèges élèves valides : 2014 – 2013 – 2012 – 2011 – 2010 2015 : possible avec surclassement, voir conditions RFSA article 19.4 1 élève en situation de handicap avec attestation MDPH ou MDA. Plus de détails dans le guide d'accompagnements Sport Partagé . Catégorie d'âge Collèges ESH : 2014 – 2013 – 2012 – 2011 – 2010 – 2009 – 2008 2015 : possible avec surclassement, voir conditions RFSA article 19.4
	Mixité encouragée	
Jeune Juge Lien livret JJ	1 Jeune Arbitre certifié académique minimum, désigné par le service régional, représentant les équipes Etablissement, Excellence et Sport Partagé de l'académie. Il n'est pas compétiteur.	
Jeune coach Lien livret JC	1 Jeune Coach par équipe qualifiée, certifié académique minimum Il est compétiteur et intégré à la composition d'équipe.	
Accompagnateur Voir RFSA article 43	1 à 2 accompagnateurs par AS ou plus en fonction des besoins spécifiques. En cas d'absence d'un professeur d'EPS l'accompagnateur doit avoir reçu l'agrément de son AS (cf convocation annexe 1)	

Modalités de rencontres

Tenue de compétition Voir RFSA article 7	Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le RFSA UNSS. La tenue de club est interdite : le non-respect entraine le déclassement. Vêtements « spécifiques Tir » autorisés.
Règlement Lien règlement	Pour les élèves déficients visuel (C5) et les élèves (C3, C4) dont la compensation autorise un assistant pour l'installation au pas de tir et/ou pendant le tir, le guide et/ou l'assistant ne font pas partie de la composition initiale de l'équipe. Pour les élèves (C3, C4) l'utilisation d'une potence (Écoles de tir, A ou B) est autorisée. NB : en Carabine, tous les élèves en situation de handicap quel que soit leur classification et leur handicap (moteur, cognitif ou sensoriel) tireront dans la discipline Carabine 10 m couché Para-tir c'est-à-dire assis avec les 2 coudes posés sur la table ou tablette, assis sur fauteuil, chaise ou tabouret. Le tireur valide du binôme tire en carabine 10 m debout. En pistolet, tous les élèves en situation de handicap quel que soit leur classification et leur handicap (moteur, cognitif ou sensoriel) tireront dans la discipline Pistolet 10 m Para-tir, c'est-à-dire assis sur fauteuil, chaise ou tabouret. Le tireur valide du binôme tire en pistolet 10 m debout. Voir tableau des correspondances entre les compensations UNSS/FFH/FFSA en annexe
Formule de Compétition	Se référer au règlement sportif UNSS TIR SPORTIF 2026
Modalités de qualification Voir RFSA Article 37	Invitation de toutes les AS qui auront justifié d'une participation à une compétition « sport partagé » au niveau départemental et/ou académique. (dans la limite ci-dessous)
Nombre d'équipes	20 équipes maximum au CF SPORT PARTAGE Collège
Titre décerné Voir RFSA Article 46	Vainqueur de la Coupe de France UNSS Collège Sport Partagé

Coupe de France UNSS Équipe Lycée Sport Partagé

Composition des délégations

Composition Des équipes Voir RFSA article 19 Guide d'accompagnement Sport Partagé	2 compétiteurs	1 élève valide Catégorie d'âge unique Lycées Sport Partagé : 2011, 2010, 2009, 2008, 2007 Pas de surclassement
		1 élève en situation de handicap avec attestation MDPH ou MDA Catégorie d'âge unique Lycées Sport Partagé : 2011 et avant Plus de détails dans le guide d'accompagnements Sport Partagé . Pas de surclassement
Mixité encouragée		
Jeune Juge Lien livret JJ	1 Jeune Arbitre certifié académique minimum, désigné par le service régional, représentant les équipes Etablissement, Excellence et Sport Partagé de l'académie. Il n'est pas compétiteur.	
Jeune coach Lien livret JC	1 Jeune Coach par équipe qualifiée, certifié académique minimum Il est compétiteur et intégré à la composition d'équipe.	
Accompagnateur Voir RFSA article 43	1 à 2 accompagnateurs par AS ou plus en fonction des besoins spécifiques. En cas d'absence d'un professeur d'EPS l'accompagnateur doit avoir reçu l'agrément de son AS (cf convocation annexe 1)	

Modalités de rencontres

Tenue de compétition Voir RFSA article 7	Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le RFSA UNSS. La tenue de club est interdite : le non-respect entraîne le déclassement. Vêtements « spécifiques Tir » autorisés.
Règlement Lien règlement	Pour les élèves déficients visuel (C5) et les élèves (C3, C4) dont la compensation autorise un assistant pour l'installation au pas de tir et/ou pendant le tir, le guide et/ou l'assistant ne font pas partie de la composition initiale de l'équipe. Pour les élèves (C3, C4) l'utilisation d'une potence (Écoles de tir, A ou B) est autorisée. NB : en Carabine, tous les élèves en situation de handicap quel que soit leur classification et leur handicap (moteur, cognitif ou sensoriel) tireront dans la discipline Carabine 10 m couché Para-tir c'est-à-dire assis avec les 2 coudes posés sur la table ou tablette, assis sur fauteuil, chaise ou tabouret. Le tireur valide du binôme tire en carabine 10 m debout. En pistolet, tous les élèves en situation de handicap quel que soit leur classification et leur handicap (moteur, cognitif ou sensoriel) tireront dans la discipline Pistolet 10 m Para-tir, c'est-à-dire assis sur fauteuil, chaise ou tabouret. Le tireur valide du binôme tire en pistolet 10 m debout. Voir tableau des correspondances entre les compensations UNSS / FFH / FFSA en annexe
Formule de Compétition	Se référer au règlement sportif UNSS TIR SPORTIF 2026
Modalités de qualification Voir RFSA Article 37	Invitation de toutes les AS qui auront justifié d'une participation à une compétition « sport partagé » au niveau départemental et/ou académique. (dans la limite ci-dessous)
Nombre d'équipes	20 équipes maximum au CF SPORT PARTAGE Lycée
Titre décerné Voir RFSA Article 46	Vainqueur Coupe de France UNSS Lycées Mixtes Sport Partagé

Coupe de France UNSS Équipe Collège Excellence

Composition des délégations

Composition des participants <u>Voir RFSA</u> article 19	2 compétiteurs Mixité encouragée Catégorie d'âge Collèges 2014 – 2013 – 2012 – 2011 – 2010 2015 possible avec surclassement (voir condition article 19.4)
Jeune Juge <u>Lien Livret JJ</u>	1 Jeune Arbitre certifié académique minimum, désigné par le service régional, représentant les équipes Etablissement, Excellence et Sport Partagé de l'académie. Il n'est pas compétiteur.
Jeune Coach <u>Lien livret JC</u>	1 Jeune Coach par équipe qualifiée, certifié académique minimum Il est compétiteur et intégré à la composition d'équipe.
Accompagnateur <u>Voir RFSA</u> article 43	1 à 2 accompagnateurs par AS. En cas d'absence d'un professeur d'EPS l'accompagnateur doit avoir reçu l'agrément de son AS (cf convocation annexe 1)

Modalités de rencontres

Tenue de compétition <u>Voir RFSA</u> article 7	Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le RFSA UNSS. La tenue de club est interdite : le non-respect entraîne le déclassement. Vêtements « spécifiques Tir » autorisés.
Règlement <u>Lien règlement</u>	Les Benjamins peuvent tirer avec assistance modulable ; Vêtements « spécifiques Tir » autorisés sauf en benjamins pour lesquels seul 1 gant est autorisé.
Formule de compétition	Se référer au règlement sportif UNSS TIR SPORTIF 2026
Modalités de qualification <u>Voir RFSA</u> Article 36	Une seule équipe EXCELLENCE par établissement Qualification du champion académique Lycée Pistolet ; Qualification du champion académique Lycée Carabine ; Repêchages possibles selon capacité de l'organisation. Si pas de championnat d'académie : Dérogation sur justificatif d'un score auprès de l'organisation validé par le responsable académique et un arbitre FFTIR. (developpement@fftir.org)
Minima de points	Pistolet : 270 / 400 Carabine : 290 / 400
Nombre d'équipes	80 équipes maximum, toutes catégories confondues (collège, lycée et Sport Partagé) et disciplines confondues (carabine et pistolet).
Titre décerné <u>Voir RFSA</u> Article 46	Vainqueur de la Coupe de France Unss Collège Mixte Excellence

Coupe de France UNSS Équipe Lycée Excellence

Composition des délégations

Composition des participants Voir RFSA article 19	2 compétiteurs Mixité encouragée Catégorie d'âge Lycées : 2011 – 2010 – 2009 – 2008 – 2007 Pas de surclassement
Jeune Juge Lien Livret JJ	1 Jeune Arbitre certifié académique minimum, désigné par le service régional, représentant les équipes Etablissement, Excellence et Sport Partagé de l'académie. Il n'est pas compétiteur.
Jeune Coach Lien livret JC	1 Jeune Coach par équipe qualifiée, certifié académique minimum Il est compétiteur et intégré à la composition d'équipe.
Accompagnateur Voir RFSA article 43	1 à 2 accompagnateurs par AS. En cas d'absence d'un professeur d'EPS l'accompagnateur doit avoir reçu l'agrément de son AS (cf convocation annexe 1)

Modalités de rencontres

Tenue de compétition Voir RFSA article 7	Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le RFSA UNSS. La tenue de club est interdite : le non-respect entraine le déclassement. Vêtements « spécifiques Tir » autorisés.
Règlement Lien règlement	Les tireurs doivent tirer sans appui ni assistance
Formule de compétition	Se référer au règlement sportif UNSS TIR SPORTIF 2026
Modalités de qualification Voir RFSA Article 36	Une seule équipe EXCELLENCE par établissement Qualification du champion académique Lycée Pistolet ; Qualification du champion académique Lycée Carabine ; Repêchages possibles selon capacité de l'organisation. Si pas de championnat d'académie : Dérogation sur justificatif d'un score auprès de l'organisation validé par le responsable académique et un arbitre FFTIR. (developpement@fftir.org)
Minima de points	Pistolet : 290 / 400 Carabine : 300 / 400
Nombre d'équipes	80 équipes maximum, toutes catégories confondues (collège, lycée et Sport Partagé) et disciplines confondues (carabine et pistolet).
Titre décerné Voir RFSA Article 46	Vainqueur de la Coupe de France Lycée Mixte Excellence

Responsabilité « Jeunes Officiels – Vers une génération responsable »

Jeune Arbitre :

- Le jeune arbitre doit se présenter le jour de l'accueil en étant apte à officier sur le championnat.
- Il s'engage à s'investir dans son rôle tout au long du championnat.

En cas de non-respect de ces obligations, l'association sportive concernée ne pourra pas participer au championnat de France et / ou sera déclassée après décision du jury sportif.

Toute intervention d'adulte, sauf le responsable des **Jeunes Arbitres** de la rencontre, auprès d'un Jeune Arbitre est interdite.

L'utilisation de tout support photo ou vidéo n'est pas autorisée pour porter réclamation.

L'utilisation d'un support photo ou vidéo est possible dans le cadre de la formation du Jeune Arbitre par le responsable Jeunes Arbitres.

Jeune Coach :

Sur l'épreuve académique ou nationale de répartition, le **Jeune Coach** de l'équipe doit être autorisé à consulter la carte du Réseau de Postes (avec stylo-surligneur et plaquette support si besoin) 1' avant d'être rejoints par ses 3 équipiers pour gérer collectivement la répartition des différents postes.

Équivalences fédérales

Le jeune licencié FFTIR qui possède le niveau national de juge/arbitre UNSS obtient par équivalence certains modules du diplôme d'arbitre jeune.

Innovation

- Sensibilisation aux valeurs du sport et aux qualités requises pour la pratique du tir sportif à partir d'animations en parallèle de la coupe de France sous forme de circuit ludique :
 - Tir laser,
 - Tir au Scatt,
 - Encadrement assuré par des athlètes de haut niveau ou des formateurs professionnels,
 - Démonstrations d'autres disciplines,
 - Quizz arbitrage
 - Valorisation des bons gestes éco-responsables

Formation

Une formation est proposée à tous les enseignants de l'enseignement secondaire et supérieur au CNTS à Châteauroux. Retrouvez toutes les informations sur le site de la FFTir.

Cette formation s'appuie sur le dispositif « Cibles Couleurs » portée par la FFTIR pour découvrir les différentes pratiques, apporter des exemples de séances selon les niveaux et structurer la progression sur une saison.

Cette formation permet la mise en situation sur les installations des Jeux olympiques et paralympiques, encadrée par des professionnels.

Cette progression pédagogique, conçue et mise en œuvre par le département formation fédérale depuis 2004, permet de développer une véritable dynamique de formation en enrichissant et structurant les interventions techniques.

Avec « Cibles Couleurs », un formateur va pouvoir faire progresser ses tireurs. Cette progression propose une méthodologie d'apprentissage particulièrement vivante et attrayante au service d'une organisation cohérente de la pratique.

Annexe 1 : Absence au protocole du CF 2025

**Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2025
et n'étant pas autorisé à participer dans la catégorie indiquée**

Néant

Annexe 2 : Sport Partagé

Un Guide d'accompagnement Sport Partagé est publié chaque année pour compléter le [RFSA UNSS](#) pour décrire les parties spécifiques de ce programme.

[Lien vers l'article Opuss](#)



Ce document vise à fournir aux enseignants d'EPS et aux éducateurs spécialisés un ensemble d'outils et de repères pour faciliter la création et l'accompagnement d'équipe(s) lors des rencontres Sport Partagé.

Ce guide met à votre disposition :

En page 5, 6, 7 → les modalités de participation, qualifications et inscriptions aux rencontres SP

En page 8 à 14 → les outils pour établir la classification des élèves en situation de handicap

En page 15, 16 → les différents contacts que vous pouvez solliciter (question générale ou en lien avec une activité ciblée). L'adresse de contact générique : sport.partage@unss.org

Nouveauté :

Pour faciliter la classification de l'élève, l'adulte référent peut imprimer et compléter l'annexe 1 ou l'annexe 2 et la présenter à l'accueil de la rencontre UNSS.

Annexe 1 : page 17 du guide Sport Partagé (cliquer sur l'image)

Document pouvant être présenté pour la classification d'un ESH moteur et sensoriel

UNSS Annexe 1 : Document pouvant être présenté pour la classification d'un ESH moteur et sensoriel

Test Fonctionnels	Classe « début »	Classe EF2	Description	Schémas	Prénom NOM	Nom Etab Et Ville
TEST INF 1 Equilibre - latéralité	C1	EF2	Reconnaissance SCHEMATA sans gêne à la pratique dans l'activité = (pas de compensation)		Né(e) le : _____	Académie _____
TEST INF 2 Equilibre - latéralité						
TEST INF 3 Course - latéralité						
TEST INF 4 Course arrière						
TEST INF 5 Course avant						
TEST INF 6 Course arrière						
TEST INF 7 Course avant						
TEST INF 8 Course arrière						
TEST INF 9 Course avant						
TEST INF 10 Course arrière						
TEST SUP 1 Equilibre ventral	C2M	EF2	Elèves possédant une déficience motrice ou sensorielle importante		Né(e) le : _____	Académie _____
TEST SUP 2 Equilibre latéral						
TEST SUP 3 Destrier de la main						
TEST SUP 4 Amplitude des bras						
TEST SUP 5 Equilibre ventral						
TEST SUP 6 Equilibre latéral						
TEST SUP 7 Destrier de la main						
TEST SUP 8 Amplitude des bras						
TEST SUP 9 Equilibre ventral						
TEST SUP 10 Equilibre latéral						
TEST SUP 11 Destrier de la main	C3M	EF2	Elèves possédant une déficience motrice ou sensorielle importante		Né(e) le : _____	Académie _____
TEST SUP 12 Amplitude des bras						
TEST SUP 13 Equilibre ventral						
TEST SUP 14 Equilibre latéral						
TEST SUP 15 Destrier de la main						
TEST SUP 16 Amplitude des bras						
TEST SUP 17 Equilibre ventral						
TEST SUP 18 Equilibre latéral						
TEST SUP 19 Destrier de la main						
TEST SUP 20 Amplitude des bras						

Classification proposée :

Document complété le : _____

Nom et Signature Enseignant référent : _____

Nom et Signature Président d'AS : _____

Annexe 2 : page 18 du guide Sport Partagé (cliquer sur l'image)

Document pouvant être présenté pour la classification d'un ESH cognitif, mental et/ou psychique

UNSS Annexe 2 : Document pouvant être présenté pour la classification d'un ESH cognitif, mental et/ou psychique

	0 point	1 point	2 points	3 points	Prénom NOM
Autonomie dans l'activité	Autonome avant et pendant l'épreuve	A besoin d'une aide avant l'épreuve (Jeune Coach)	A besoin d'une aide avant et pendant l'épreuve (Jeune Coach)	A besoin d'un Jeune Arbitre / Jeune Juge ou d'un adulte indépendant pendant l'épreuve	Né(e) le : _____
Relation aux autres	Interagit et communique facilement vers les autres	Interagit et communique avec difficulté	Interagit peu et préfère s'isoler	Aucune interaction et communication	Etablissement Ville : _____
Motricité	Pas impactée	Motricité globale faiblement impactée	Motricité globale moyennement impactée	Motricité globale fortement impactée	Académie : _____

Observations au niveau social : _____

Observations au niveau de la motricité : _____




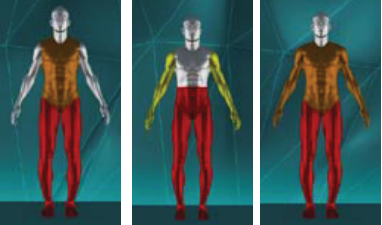
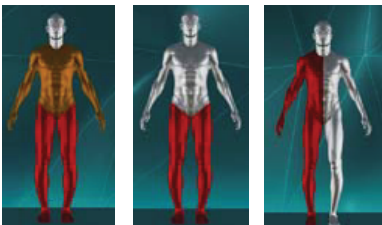
Document complété le : _____

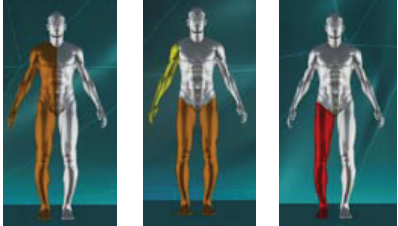

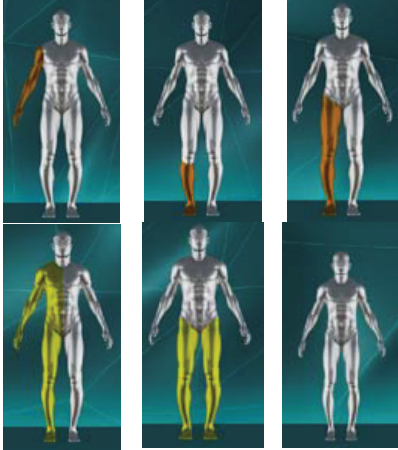
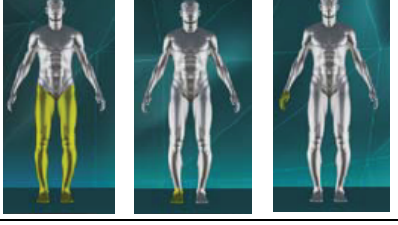

Nom et Signature Enseignant référent : _____

Nom et Signature Président d'AS : _____

Annexe 3 : Classification FFH / FFTIRTIR

Carabine

Cat UNSS	Atteinte	Schémas Atteinte Légère / Majeure /sévère	Classification jeune Handisport FFH	Class. FFTir
C 5	Elèves Déficient visuel		D5B D5A	VI
	<p>Tous les élèves sont munis d'un bandeau ou lunette occultante et utilisent le système de visée VIASS ou ECOAIMS. L'assistant peut aider à l'installation au pas de tir, installer l'arme, charger la carabine et guider à l'installation pour orienter la carabine vers la cible.</p> <p>Bonus point : 25</p>			
C 4	Elèves possédant une déficience majeure du tronc, membres supérieurs et inférieurs		FE Élève en Fauteuil Électrique	SH2
	Elèves possédant une déficience majeure du tronc Elèves possédant peu de capacités sur les membres supérieurs		F1 5 tests « haut du corps » Une majorité de tests rouges	
<p>L'assistant peut aider à l'installation au pas de tir, installer l'arme, charger la carabine</p> <p>Bonus de point : 20</p>				
C 3	Elèves possédant des difficultés d'équilibre du tronc et/ou Elèves possédant une déficience légère ou majeure des membres supérieurs pratiquant en fauteuil		F2 5 tests « haut du corps » Une majorité de tests orange	SH2
	Elèves possédant une déficience sévère des membres inférieurs et/ou supérieurs Elèves possédant des problèmes d'équilibre associés		D1 10 tests « bas du corps » Une majorité de tests rouges	
<p>En fonction des capacités de l'élève, l'assistant pourra aider à l'installation au pas de tir</p> <p>Bonus de point : 15</p>				

C 2	Elèves possédant une déficience majeure ou sévère sur un, deux ou trois membres Elèves possédant des problèmes d'équilibre associés		D2 10 tests « bas du corps » Une majorité de tests orange avec quelques tests rouges	SH1
	Elèves possédant un bon équilibre du tronc Elèves possédant une bonne motricité des membres supérieurs		F3 5 tests « haut du corps » Une majorité de tests verts	
Aucune adaptation particulière Bonus de point : 5				
C1	Elèves possédant une déficience majeure sur un membre supérieur ou inférieur ou une légère déficience sur les deux membres inférieurs Elèves ne possédant pas de problèmes d'équilibre majeurs Elèves atteints de nanisme		D3 10 tests « bas du corps » Une majorité de tests verts avec quelques tests orange	CLF
	Elèves possédant le handicap minimum		D4 10 tests « bas du corps » Une majorité de tests verts	CLF
	Elèves sourds et malentendants		D6	
	C1 : Reconnaissance MDPH/MDA sans gêne à la pratique dans l'activité, pas de compensation Pour les élèves sourd et malentendants, un assistant (jeune coach) est là uniquement pour transmettre les informations de l'arbitre et réciproquement			

Pistolet

Cat UNSS	Atteinte	Schémas Atteinte Légère / Majeure / sévère	Classification jeune Handisport FFH	Class. FFTir	Adaptations	Bonus point
C5 C4 C3	Voir tableau carabine	Voir tableau carabine	FE, F1, D5A, D5B F2, D1	SH2 VI	Ne peut pas concourir dans cette discipline (sécurité)	
C2	Voir tableau carabine	Voir tableau carabine	D2, F3	SH1		5
C1	Voir tableau carabine	Voir tableau carabine	D3, D4	CLF		0
			D6		Un assistant (jeune coach) est là uniquement pour transmettre les informations de l'arbitre et réciproquement.	0



Union Nationale du Sport Scolaire

13, rue Saint-Lazare - 75009 Paris | 01 42 81 55 11

**Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS
Sur notre site internet www.unss.org**

Et sur nos réseaux sociaux :

